



Le Groupe Artelia s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises, visant à garantir son implication en matière de développement durable sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Nous nous attachons à respecter et promouvoir dans nos activités les principes relatifs aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). La politique RSE du Groupe Artelia a été définie en adéquation avec ces critères et oriente chaque jour notre stratégie.

Afin de s'inscrire dans le prolongement de cette vision, nous invitons nos fournisseurs à s'engager et à agir à nos côtés à travers leur adhésion à la présente charte.

ETHIQUE

Artelia demande à tous ses fournisseurs de contribuer à la transparence dans la pratique des affaires en faisant preuve de vigilance et de rigueur, en respectant et appliquant strictement toutes les règles nationales et internationales en matière de lutte contre la corruption.

- Le fournisseur s'engage à respecter les principes éthiques de bonne conduite des affaires, énoncés dans la Charte Ethique & Conformité du Groupe Artelia et mis en œuvre dans le cadre de notre Programme Intégrité. Ce programme permet de prévenir et de détecter tous types de pratiques non conformes à l'éthique et le cas échéant, de pouvoir y remédier.
- Le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte Ethique du Groupe Artelia telle que publiée sur son site Internet (www.arteliagroup.com) et déclare adhérer à ses principes.

PRATIQUES SOCIALES ET RESPECT DES DROITS HUMAINS

Les normes internationales du travail visent à accroître pour les hommes et les femmes les chances d'obtenir un travail décent et productif, dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité.

Les fournisseurs d'Artelia s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- Abolition effective du travail des enfants.
- Élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire.
- Interdiction de toute forme de harcèlement, de violences physiques ou psychologiques.
- Égalité de traitement, égalité des chances et promotion de la diversité : interdiction de toute discrimination en matière d'embauche, de rémunération, d'accès à la formation, de promotion ou d'appartenance à un syndicat (Conventions fondamentales 100 et 111 de l'OIT).
- Respect de la liberté d'association et reconnaissance effective du droit à la négociation collective : assurer aux travailleurs le droit de s'organiser librement en syndicats et d'être représentés par les organisations de leur choix afin de mener à bien des négociations collectives.
- Respect de la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité.
- Santé et sécurité : le fournisseur s'engage à mettre en œuvre une politique de santé et de sécurité qui vise à garantir à chaque salarié un milieu de travail sûr et sain et à maintenir un environnement dans lequel la dignité des personnes est respectée.

PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

Les fournisseurs d'Artelia s'engagent à mettre en place une politique environnementale adaptée à leur secteur, afin de maîtriser et diminuer les impacts environnementaux de leurs activités, produits et services.

Ils s'efforcent à protéger l'environnement et à porter une attention particulière aux points suivants :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre : le fournisseur s'engage dans une démarche de quantification et réduction de son empreinte carbone sur les scopes 1, 2 et 3.
- La gestion des déchets : le fournisseur doit minimiser sa production de déchets solides, d'eaux usées et d'émissions atmosphériques pour limiter la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et le cas échéant les valoriser.
- L'utilisation durable des ressources à travers par exemple l'achat de matières premières issues de matériaux recyclés.
- La sensibilisation de leurs collaborateurs aux enjeux climatiques.